

Chers Parents/Personnes Responsables :

Tout élève doit régulièrement avoir une consultation physique au cours de laquelle son poids est pris et sa taille est mesurée. Avec ces informations, nous déterminons l'index de la masse du corps de l'élève, *Body Mass Index* ou *BMI*. Le BMI indique souvent au docteur ou à l'infirmière si le poids de l'élève est bien proportionné, ou s'il constitue un risque de santé parce qu'il est soit excessivement élevé ou trop bas.

Selon, les nouvelles lois, sections 903 et 904 de l'état de New York sur l'Education, en vigueur depuis le mois de Septembre 2007 le poids des élèves des classes de 2ème, 4ème, 5ème, 7ème et 10ème doit être pris et leur BMI déterminé durant une visite obligatoire chez leur médecin de famille.

L'infirmière de l'école, à son tour compile ces informations, prépare un rapport conformément aux exigences du Département de la Santé de l'état de New York. A partir de ces données, des programmes peuvent être mis en place pour aider les élèves à faire face ou à prévenir tout éventuel problème de santé. Notez bien que l'infirmière ne révèle pas le nom des élèves et les informations particulières relatives à chaque élève.

Cependant, vous pouvez opter de demander à l'infirmière de ne pas inclure les informations concernant votre enfant dans le rapport final. Le cas échéant, veuillez consulter tout de suite l'infirmière de l'école.

Toutefois ces renseignements seront envoyés au Département de l'Education vers la fin du mois de janvier 2012.

Merci. _____ req_re_e_t_etter
__ _E__ _

Thank you for your support.
Sylvia Kallich, RN
Administrative Assistant for Health Services
School Nurse Supervisor